

ÉPREUVE DE DÉMONSTRATION TECHNIQUE DE MAÎTRISE DE LA REMONTÉE GILET (DTMR) DE 25 MÈTRES : Coefficient 2 — Aptitude A3

DESCRIPTION ET DÉROULEMENT :

- La DTMR est la démonstration technique d'un savoir-faire : maîtriser l'utilisation des gilets et la gestion ventilatoire pour assurer une vitesse de remontée parfaitement contrôlée.
- Contrairement à l'épreuve N° 5, celle-ci est une démonstration et n'a pas pour objectif de refléter la réalité d'une situation d'assistance à un plongeur en difficulté. L'évaluation est donc axée sur des critères techniques.
- Le support de cette épreuve est une remontée en binôme solidaire qui commence sur signe « remonte ». Le candidat gère seul la vitesse de remontée du binôme examinateur-candidat, effectue un arrêt entre 5 et 3 mètres, déploie son parachute et assure le retour surface de l'ensemble de la palanquée.
- La descente ne donne pas lieu à une évaluation.
- L'aptitude A3 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

filgramme

- Évaluateur et candidat sont face à face, stabilisés à une profondeur de 25 m en pleine eau. • Sur le signe « remonte » de l'évaluateur, le candidat saisit celui-ci et engage la remontée.
- Seul le candidat intervient sur les gilets pour gérer la remontée. L'évaluateur conserve une attitude neutre jusqu'à la fin de l'exercice.
- Le profil de référence est linéaire.
- La vitesse de référence est de 10 à 12 m/min.
- L'information « vitesse de remontée » peut être prise à l'aide de tout moyen (*instruments, bulles, etc.*)
- A l'approche de la surface, le candidat réalise un arrêt franc entre 5 et 3 mètres puis effectue un tour d'horizon en maintenant son niveau d'immersion.
- Une fois stabilisé, le binôme se désolidarise.
- Tout en maintenant le niveau d'immersion à la profondeur d'arrêt, le candidat sort son parachute et le gonfle à l'aide de son détendeur de secours.
- Le candidat assure la gestion de la décompression de la palanquée et le retour en surface, moment où l'épreuve prend fin.
- Si aucun palier n'est nécessaire, un minimum d'une minute à 3 mètres doit être réalisé pour permettre au jury d'évaluer la stabilisation du candidat.

ÉVALUATION

- La maîtrise de la remontée est évaluée sur 20 points.
- La non maîtrise du déploiement du parachute et du retour en surface peut entraîner une perte de points.

Au fond :

- Capacité du candidat à :
 - maintenir avec précision un niveau d'immersion à l'aide de la ventilation et du gilet,
 - entamer la remontée sans délai après le signe « remonte ».

Au cours de la remontée :

- Maîtrise par le candidat de :
 - la vitesse de remontée qui doit être la plus linéaire possible,
 - sa ventilation pour réguler finement la vitesse de remontée,
 - l'utilisation des moyens employés :
 - absence d'utilisation des palmes comme moteur de la remontée,
 - absence de regonflage des gilets.

A l'arrivée entre 5 et 3 mètres :

- Maîtrise de la réalisation du tour d'horizon : tour complet stabilisé, regard vers la surface,
- Efficacité de la mise en place du parachute,
- Capacité à assurer une gestion adaptée de la décompression de la palanquée, et un retour surface en sécurité,
- Maîtrise du maintien de la profondeur d'arrêt.

Sont éliminatoires (note inférieure à 5) :

- Redescendre de plus de 2 mètres :
 - au décollage,
 - pendant la remontée,
 - de la profondeur d'arrêt, entre 5 et 3 mètres,
- Regonfler le gilet plus de 2 fois pendant la remontée,
- S'arrêter à moins de 2 mètres de la surface,
- Avoir une durée de remontée jusqu'à l'arrêt entre 5 et 3 mètres :
 - supérieure à 3' (*vitesse inférieure à environ 7 m/min*),
 - ou inférieure à 1' (*vitesse supérieure à 20 m/min*).
- Avoir un palmage propulsif pendant la remontée,
- Tout comportement impactant la sécurité.

En attente de la version officielle du manuel GP-2022